

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01686

Numéro SIREN : 484 197 330

Nom ou dénomination : SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2021 sous le numéro de dépôt 21056

SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Société par actions simplifiée au capital de 17.547.600 euros

Siège social : 61 rue Pierre Curie, 78370 Plaisir

484 197 330 RCS Versailles

COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2020

Certifiés conformes par le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. B. B.', is positioned below the text 'Certifiés conformes par le Président'.

SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

61 Rue Pierre Curie, 78373 Plaisir Cedex

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES	7
3.	NOTES SUR LE BILAN	14
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	26

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Compte de résultat au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	377 218	216 210
Production stockée		5 140	0
Production immobilisée			
Transfert de charge d'exploitation	4.2		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		7 191	3 736
Provisions pour risques et charges			
Autres produits		17 290	17 681
Produits d'exploitation (1)		406 839	237 627
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		344 657	179 869
Autres approvisionnements		24 571	17 443
Variation des stocks d'approvisionnements			16 786
Achats de sous-traitance			
Achats non stockés de matières et fournitures			
Services extérieurs			
Impôts, taxes et versements assimilés		2 023	959
Charges de personnel			
Salaires et traitements		18 328	17 639
Charges sociales		9 748	7 740
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		1 512	1 552
Dépréciation de l'actif circulant		442	11
Provisions pour risques et charges		928	1 390
Autres charges et produits financiers			
Autres charges			
Charges d'exploitation (2)		402 208	243 387
Résultat d'exploitation (1) - (2)		4 631	-5 760
Produits financiers		66	961
Charges financières		34	1 122
Résultat financier	4.3	32	-160
Résultat courant (avant impôts)		4 663	-5 921
Produits exceptionnels		81	9 746
Charges exceptionnelles		208	10 737
Résultat exceptionnel	4.4	-127	-991
Participation / Intéressement		1 527	414
Impôts	4.5		
Total des produits		406 986	248 334
Total des charges		403 977	255 660
Résultat net (profit)		3 009	-7 326

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF					
(en milliers d'euros)	Note	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	3.1	22 698	23 309	3 392	19 917
Immobilisations corporelles	3.1	4 067	11 738	8 036	3 703
Immobilisations financières	3.1	270	311		311
Titres de participations					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		27 035	35 358	11 427	23 931
Stocks et en-cours	3.2	83 938	67 645	5 592	62 053
Avances et acomptes versés sur commandes		48	7		7
Créances d'exploitation	3.3	78 163	58 449	1 491	56 958
Créances diverses	3.3	3 918	3 404		3 404
Valeurs de placement	3.4	0			0
Disponibilités	3.4	10	3		3
Charges constatées d'avance	3.6	67	220		220
Actif circulant		166 143	129 728	7 083	122 644
Prime de remboursement des emprunts	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7				7
Total actif		193 178	165 086	18 511	146 575
PASSIF					
(en milliers d'euros)	Note	31.12.2019			31.12.2020
Capital social	3.8	17 548			17 548
Autres éléments de capitaux propres	3.8	-3 695			-678
Résultat de l'exercice	3.8	3 009			-7 326
Capitaux propres		16 862			9 544
Avances et dettes conditionnées					
Autres fonds propres					0
Provisions pour risques et charges	3.9	4 120			4 259
Emprunts obligataire	3.10				
Dettes financières	3.10	99 801			96 440
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.10	2 529			3 745
Dettes d'exploitation	3.10	67 810			30 822
Dettes diverses	3.10	2 057			1 765
Produits constatés d'avance	3.11				
Dettes financières, d'exploitation et diverses		176 316			137 031
Ecart de conversion - Passif	3.12				0
Total passif		193 178			146 575

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

La société est détenue de manière ultime par Galli Participation, filiale du groupe SAFRAN.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aerosystems Services Europe sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 146 575 k.euros.

Le résultat net comptable est une perte de 7 326 k.euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 18 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid 19.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Cessions

La réorganisation de la branche Aerosystems et en particulier la cession des activités Electrical Power et Interconnect, respectivement aux sociétés Safran Electrical & Power et Safran Electrical Components incluant le support après-vente de ces activités, ont entraîné la mise en œuvre des cessions de fonds de commerce correspondantes de la Société SASE au 1er juillet 2020.

Cession à Safran Electrical & Power :

Prix de cession de : 7 800 k€ qui se décompose en :

- Stocks : 6 009 k€
- Fonds de commerce : 1 220 k€
- Immobilisations corporelles : 571 k€

Cession à Safran Electrical Components:

Prix de cession de : 1 700 k€ qui se décompose en :

- Stocks : 1 676 k€
- Fonds de commerce : 24 k€

1.2. Activité au cours de l'exercice

La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la Société.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
 - Permanence des méthodes,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,
- les droits d'émission de gaz à effet de serre (CO₂) sont comptabilisés conformément à l'avis 2004 C du comité d'urgence et à la recommandation 2009-R.02 du 5 mars 2009 du CNC (le cas échéant).

'Les conditions de facturation entre les fournisseurs internes du Groupe ("OEM") sont à la main du Groupe Elles ont évolué depuis la création de ZS et sont susceptibles d'être à nouveau augmentées si les résultats de SES s'avèrent insuffisants pour couvrir ses charges de fonctionnement normales et stabilisées et dégager un bénéfice cohérent avec son activité de distributeur/réparateur De ce fait il n'a pas été effectué de test sur la valeur du fonds de commerce (18,2 m€) au 31 décembre 2020

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...). Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	2 à 20 ans	
<i>Agencements et installations générales</i>	1 à 10 ans	
<i>Matériel et outillages</i>	1 à 10 ans	
<i>Autres</i>	1 à 10 ans	

L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est considéré comme dérogatoire pour toutes les immobilisations

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société / le Groupe (*en fonction de l'hypothèse utilisée*).

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours**2.5.1. Valeurs brutes**

A leur date d'entrée en stocks, les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition

La valeur du stock de marchandises acquises en USD a été réévaluée pour tenir compte de l'évolution de la parité euro/dollar constatée

L'impact de l'incorporation des frais généraux d'achats dans les stocks s'élève à 971 838 €.

2.5.2. Dépréciations

'La méthode de dépréciation des stocks distingue quatre catégories distinctes : les « spares » (pièces détachées), les « serviceables » (location), le « shop » (pièces destinées aux ateliers de réparation), le « scrap » (rebus) et les « AOG » (stock d'équipements pour les cas d'urgence)

Les stocks « spares », « shop », et « AOG » sont dépréciés à hauteur de 45% si depuis deux ans, aucune des trois conditions suivantes n'est remplie : aucune commande d'achat, aucune vente réalisée et aucune consommation interne destinée à la réparation Ce taux passe à 70% si aucune des conditions précédentes n'est remplie depuis trois ans révolus et à 90% après quatre ans A titre exceptionnel, si la société estime que certaines références ne seront plus utilisées, une provision de 95% est constituée sans attendre cette période de quatre ans

Les stocks « scrap » sont provisionnés à 100%

Les « serviceables » sont provisionnés à raison de 10% par an, avec un plafond de 90%

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le risque de non recouvrement des créances clients fait l'objet d'une appréciation cas par cas . Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque encouru

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Autres créances / Autres dettes (en fonction)

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » ou « Autres Dettes » (le cas échéant) est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.
Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
 - retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
 - autres.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

2.10.1. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies (*à adapter en fonction des spécificités de la Société*).

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.11. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

2.13. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 DU 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.14. Impôts sur les bénéficiaires et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières****Valeurs brutes**

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	0				0
Concessions et droits similaires	0				0
Fonds de commerce et droit au bail	20 425			2 224	18 201
Autres immobilisations incorporelles	5 108				5 108
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations incorporelles	25 533	0	0	2 224	23 309
Terrains	74				74
Constructions	2 077				2 077
Installations, matériel, outillages	3 417	375	337	640	3 488
Autres immobilisations corporelles	4 811	217	307		5 335
Immobilisations corporelles en cours	797	610	-644	0	764
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles	11 176	1 202	0	640	11 738
Participations financières	20				20
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres immobilisations financières	250	41			291
Immobilisations financières	270	41	0	0	311

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	0					0
Concessions et droits similaires	0					0
Fonds de commerce et droit au bail	0					0
Autres immobilisations incorporelles	2 834	557				3 392
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	2 834	557	0	0	0	3 392
Terrains	0					0
Constructions	1 418	88				1 506
Installations, matériel, outillages	2 096	433			68	2 461
Autres immobilisations corporelles	3 595	474				4 069
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	7 109	994	0	0	68	8 036

Dépréciations

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Participations financières						
Créances rattachées à des participations						
Autres immobilisations financières						
Immobilisations financières						

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
	Dénomination - siège social									
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										

(*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles)

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

3.2. Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements		
Produits finis	82 695	60 958
En-cours de production	1 243	1 095
Marchandises		
Total	83 938	62 053

3.3. Dépréciation stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements		
Produits finis	8 177	5 592
En-cours de production		
Marchandises		
Total	8 177	5 592

3.4. Créances

Au 31 décembre 2020, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2020	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	7	7		
Créances clients et comptes rattachés	58 449	56 291	2 158	
Créances fiscales et sociales	3 404	3 404		
Autres créances d'exploitation				
Créances d'exploitation	61 860	59 701	2 158	0
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	220	220		
Ecart de conversion actif				
Créances diverses	220	220	0	0
Dépréciations	(1 491)		(1 491)	
Total	60 588	59 921	667	0

3.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	10	3
Valeur mobilières de placement et disponibilités	10	3

3.6. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	249,9	291,0
Créances d'exploitation	79 643	58 449
Autres créances	5 914	2 278
Total	85 807	61 018

3.7. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 sont de 220 k€.

3.8. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

n/a

3.9. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	11 698 400	-	-	1,5
Actions de présence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Capital social	17 548				17 548
Autres éléments de capitaux propres					-
Primes d'émission de fusion, d'apport	1 602				1 602
Ecarts de réévaluation					-
Réserve légale	1				1
Réserves indisponibles					-
Réserve statutaire et contractuelle					-
Réserves réglementées					-
Autres réserves	17 151				17 151
Report à nouveau	-22 833	3 009			(19 824)
Acompte sur dividendes					-
Subventions d'investissements					-
Provisions réglementées	384		8		392
Résultat de l'exercice	3 009				(7 326)
Total	16 862	3 009	8	0	9 544

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

3.10. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	384	234	226		392
Autres provisions réglementées	0				-
Total provisions réglementées	0				-
Total provisions réglementées	384	234	226	-	392
Garanties de fonctionnement	0				-
Garanties financières	0				-
Prestations à fournir	0				-
Engagements de retraite et assimilés	2 507	428		156	2 779
Contrats commerciaux et créances à long terme	0				-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0				-
Litiges	25	211			236
Autres	1 587	671		1 014	1 244
Total provisions pour risques et charges	4 120	1 310	-	1 170	4 259
Résultat d'exploitation		1 281		1 042	
Résultat financier		29		108	
Résultat exceptionnel		234	226	20	
Total		1 544	226	1 170	

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Engagements de retraite et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,60%	0,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,00%	0,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	-3 137	-3 361	0	-3 361
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(Inférieurs) aux actifs de couverture	-3 137	-3 361	0	-3 361
Écarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	848	830	0	830
Engagements provisionnés au bilan	-2 289	-2 531	0	-2 531
Coût des services rendus	275	320	0	320
Coût financier	42	19	0	19
Amortissement des écarts actuariels	53	58	0	58
Événements spéciaux	0	0	0	0
Charge	369	397	0	397
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	-47	-155	0	-155
Variation de provision - dotation (reprise)	322	378	0	378

Régimes de retraite à prestations définies

Le 1^{er} janvier 2014 a été mis en place un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Parallèlement, le Groupe a signé un accord pour une durée déterminée de trois ans à compter de 2012 majorant l'indemnité de départ à la retraite pour les seniors.

3.11. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantie de trésorerie				
Emprunts et dettes financières divers	96 440	96 440		
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	96 440	96 440	0	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	3 745	3 745		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 826	22 768	58	0
Dettes fiscales et sociales	7 996	7 996		
Autres dettes d'exploitation	1 690	1 690		
Dette d'exploitation	36 256	36 198	58	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Ecart de conversion passif				
Dettes financières, d'exploitations et diverses	0	0	0	0
Produits constatés d'avance				
Total	132 697	132 639	58	0

3.12. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dettes financières (intérêts courus)		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 691	22 826
Dettes sociales	8 913	6 817
Dettes fiscales	1 206	1 249
Autres dettes	101 859	98 254
Total	169 668	129 147

3.13. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 sont de 0 K€.

3.14. Ecarts de conversion passif

Les écarts de conversion passif représentent 0 K€ au 31 décembre 2020.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. Chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Première monte, produits et prestations associés	280 314	140 799
Vente d'équipements de défense et sécurité	28 834	31 069
Services	52 812	38 300
Ventes d'études	597	763
Autres	14 659	5 279
Total	377 218	216 210

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	98 330	66 063
Export	278 888	150 147
Total	377 218	216 210

4.2. Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice sont de 0 K€.

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation	100	25
Intérêts et produits assimilés	11	16
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		108
Différences positives de change	-44	812
Produits financiers	66	961
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	82	29
Intérêts et charges assimilés	510	706
Différences négatives de change	-558	387
Charges financières	34	1 122
Résultat financier	32	-160

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Variation des provisions réglementées	-100	12
Produits sur opérations de gestion		
Produits sur opérations en capital	0	9 500
Charges sur opérations de gestion	-27	-22
Charges sur opérations en capital	0	-10 480
Autres		
Résultat exceptionnel	-127	-991

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	-7 326	0	-7 326
Exceptionnel			
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..			
Total	-7 326	0	-7 326
Taux d'impôt	31%		

Le résultat fiscal a été ajouté à notre déficit antérieur de 11 469 k€

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées	392
Autres	
...	
Ecarts latents de taux de change	
Total	392
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation	
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	291
Provision non déductible pour dépréciation de stocks	2 305
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	2 531
Provision pour taxe sur les véhicules	11
Clients	929
Ecarts de change latents	
Total	6 068
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
Déficit reportable	11 469
Amortissements réputés différés	
Total	11 469

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels**

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2020	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
	Total	Total			
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution		1 148	1 148		
Garanties de dispenses de garanties					
Engagement donnés de location	458				
Engagement donnés aux fournisseurs d'immobilisation		5	5		
Total engagements donnés		1 153	1 153	-	-
Garantie de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution					
Garanties de dispenses de garanties					
Autres engagements reçus					
Total engagements reçus					

5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2020, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,17 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:
EUR/USD

- 2018 : 1 EUR = 1,18 USD

- 2019 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2018 du groupe Safran

- 2020 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2018 du groupe Safran

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

5.2. Litiges

Néant

5.3. Effectif moyen

	31.12.2019	31.12.2020
Ingénieurs et cadres	176	156
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	215	208
Ouvriers	5	5
Effectif salarié	396	369

5.4. Transactions avec parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Entreprises liées</i>
Immobilisations financières	198
Créances d'exploitation	9 640
(Dettes d'exploitation)	-19 493
Disponibilités / (dette financière)	0
(Charges) exploitation	-210 640
Produits exploitation	90 312
(Charges) financières	-632
Produits financiers	0

5.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.6. Evénements postérieurs à la clôture

Monsieur Fabrice ARFI est remplacé par Madame Isabelle PIERRAT en tant que président de la Société.



Safran Aerosystems Services Europe

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Safran Aerosystems Services Europe

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Safran Aerosystems Services Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Aerosystems Services Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Lejeune

SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE
61 Rue Pierre Curie, 78373 Plaisir Cedex

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES	7
3.	NOTES SUR LE BILAN	14
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	26

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Compte de résultat au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2019	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	377 218	216 210
Production stockée		5 140	0
Production immobilisée			
Transfert de charge d'exploitation	4.2		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		7 191	3 736
Provisions pour risques et charges			
Autres produits		17 290	17 681
Produits d'exploitation (1)		406 839	237 627
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		344 657	179 869
Autres approvisionnements		24 571	17 443
Variation des stocks d'approvisionnements			16 786
Achats de sous-traitance			
Achats non stockés de matières et fournitures			
Services extérieurs			
Impôts, taxes et versements assimilés		2 023	959
Charges de personnel			
Salaires et traitements		18 328	17 639
Charges sociales		9 748	7 740
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		1 512	1 552
Dépréciation de l'actif circulant		442	11
Provisions pour risques et charges		928	1 390
Autres charges et produits financiers			
Autres charges			
Charges d'exploitation (2)		402 208	243 387
Résultat d'exploitation (1) - (2)		4 631	-5 760
Produits financiers		66	961
Charges financières		34	1 122
Résultat financier	4.3	32	-160
Résultat courant (avant impôts)		4 663	-5 921
Produits exceptionnels		81	9 746
Charges exceptionnelles		208	10 737
Résultat exceptionnel	4.4	-127	-991
Participation / Intéressement		1 527	414
Impôts	4.5		
Total des produits		406 986	248 334
Total des charges		403 977	255 660
Résultat net (profit)		3 009	-7 326

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	Note	31.12.2019	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	22 698	23 309	3 392	19 917
Immobilisations corporelles	3.1	4 067	11 738	8 036	3 703
Immobilisations financières	3.1	270	311		311
Titres de participations					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		27 035	35 358	11 427	23 931
Stocks et en-cours	3.2	83 938	67 645	5 592	62 053
Avances et acomptes versés sur commandes		48	7		7
Créances d'exploitation	3.3	78 163	58 449	1 491	56 958
Créances diverses	3.3	3 918	3 404		3 404
Valeurs de placement	3.4	0			0
Disponibilités	3.4	10	3		3
Charges constatées d'avance	3.6	67	220		220
Actif circulant		166 143	129 728	7 083	122 644
Prime de remboursement des emprunts	3.7				
Ecart de conversion - Actif	3.7				-
Total actif		193 178	165 086	18 511	146 575
PASSIF					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capital social			Note	31.12.2019	31.12.2020
			3.8	17 548	17 548
Autres éléments de capitaux propres			3.8	-3 695	-678
Résultat de l'exercice			3.8	3 009	-7 326
Capitaux propres				16 862	9 544
Avances et dettes conditionnées					
Autres fonds propres					0
Provisions pour risques et charges			3.9	4 120	4 259
Emprunts obligataire			3.10		
Dettes financières			3.10	99 801	96 440
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			3.10	2 529	3 745
Dettes d'exploitation			3.10	67 810	30 822
Dettes diverses			3.10	2 057	1 765
Produits constatés d'avance			3.11		
Dettes financières, d'exploitation et diverses				176 316	137 031
Ecart de conversion - Passif			3.12		0
Total passif				193 178	146 575

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

La société est détenue de manière ultime par Galli Participation, filiale du groupe SAFRAN.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aerosystems Services Europe sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 146 575 k.euros.

Le résultat net comptable est une perte de 7 326 k.euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 18 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid 19.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Cessions

La réorganisation de la branche Aerosystems et en particulier la cession des activités Electrical Power et Interconnect, respectivement aux sociétés Safran Electrical & Power et Safran Electrical Components incluant le support après-vente de ces activités, ont entraîné la mise en œuvre des cessions de fonds de commerce correspondantes de la Société SASE au 1er juillet 2020.

Cession à Safran Electrical & Power :

Prix de cession de : 7 800 k€ qui se décompose en :

- Stocks : 6 009 k€
- Fonds de commerce : 1 220 k€
- Immobilisations corporelles : 571 k€

Cession à Safran Electrical Components:

Prix de cession de : 1 700 k€ qui se décompose en :

- Stocks : 1 676 k€
- Fonds de commerce : 24 k€

1.2. Activité au cours de l'exercice

La pandémie Covid-19 qui a débuté en Chine en décembre 2019, a impacté fortement le trafic aérien et le secteur de l'aéronautique au niveau mondial et a donc eu, des répercussions sur les activités de la Société.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,
- les droits d'émission de gaz à effet de serre (CO₂) sont comptabilisés conformément à l'avis 2004 C du comité d'urgence et à la recommandation 2009-R.02 du 5 mars 2009 du CNC (le cas échéant).

'Les conditions de facturation entre les fournisseurs internes du Groupe ("OEM") sont à la main du Groupe Elles ont évolué depuis la création de ZS et sont susceptibles d'être à nouveau augmentées si les résultats de SES s'avèrent insuffisants pour couvrir ses charges de fonctionnement normales et stabilisées et dégager un bénéfice cohérent avec son activité de distributeur/réparateur De ce fait il n'a pas été effectué de test sur la valeur du fonds de commerce (18,2 m€) au 31 décembre 2020

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (définir les types d'actifs concernés – immeubles, usines ...).

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	2 à 20 ans	
<i>Agencements et installations générales</i>	1 à 10 ans	
<i>Matériel et outillages</i>	1 à 10 ans	
<i>Autres</i>	1 à 10 ans	

L'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est considéré comme dérogatoire pour toutes les immobilisations

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société / le Groupe (*en fonction de l'hypothèse utilisée*).

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours**2.5.1. Valeurs brutes**

A leur date d'entrée en stocks, les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition

La valeur du stock de marchandises acquises en USD a été réévaluée pour tenir compte de l'évolution de la parité euro/dollar constatée

L'impact de l'incorporation des frais généraux d'achats dans les stocks s'élève à 971 838 €.

2.5.2. Dépréciations

'La méthode de dépréciation des stocks distingue quatre catégories distinctes : les « spares » (pièces détachées), les « serviceables » (location), le « shop » (pièces destinées aux ateliers de réparation), le « scrap » (rebus) et les « AOG » (stock d'équipements pour les cas d'urgence)

Les stocks « spares », « shop », et « AOG » sont dépréciés à hauteur de 45% si depuis deux ans, aucune des trois conditions suivantes n'est remplie : aucune commande d'achat, aucune vente réalisée et aucune consommation interne destinée à la réparation Ce taux passe à 70% si aucune des conditions précédentes n'est remplie depuis trois ans révolus et à 90% après quatre ans A titre exceptionnel, si la société estime que certaines références ne seront plus utilisées, une provision de 95% est constituée sans attendre cette période de quatre ans

Les stocks « scrap » sont provisionnés à 100%

Les « serviceables » sont provisionnés à raison de 10% par an, avec un plafond de 90%

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le risque de non recouvrement des créances clients fait l'objet d'une appréciation cas par cas .
Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque encouru

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE**2.7. Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Autres créances / Autres dettes (en fonction)

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste «Autres Créances » ou « Autres Dettes » (le cas échéant) est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.
Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - coûts de réaménagement des sites à effectuer pour répondre aux obligations de remise en état des lieux d'exploitation telles que définies par les arrêtés préfectoraux,
 - retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
 - autres.

2.10.1. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies (*à adapter en fonction des spécificités de la Société*).

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.11. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que les produits de redevances et de licences.

Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

2.13. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 DU 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.14. Impôts sur les bénéfiques et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2019	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	0				0
Concessions et droits similaires	0				0
Fonds de commerce et droit au bail	20 425			2 224	18 201
Autres immobilisations incorporelles	5 108				5 108
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations incorporelles	25 533	0	0	2 224	23 309
Terrains	74				74
Constructions	2 077				2 077
Installations, matériel, outillages	3 417	375	337	640	3 488
Autres immobilisations corporelles	4 811	217	307		5 335
Immobilisations corporelles en cours	797	610	-644	0	764
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles	11 176	1 202	0	640	11 738
Participations financières	20				20
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres immobilisations financières	250	41			291
Immobilisations financières	270	41	0	0	311

Amortissements

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	0					0
Concessions et droits similaires	0					0
Fonds de commerce et droit au bail	0					0
Autres immobilisations incorporelles	2 834	557				3 392
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations incorporelles	2 834	557	0	0	0	3 392
Terrains	0					0
Constructions	1 418	88				1 506
Installations, matériel, outillages	2 096	433			68	2 461
Autres immobilisations corporelles	3 595	474				4 069
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
Immobilisations corporelles	7 109	994	0	0	68	8 036

Dépréciations

	31.12.2019	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2020
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Participations financières						
Créances rattachées à des participations						
Autres immobilisations financières						
Immobilisations financières						

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice (*)
				Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Dénomination - siège social										
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										

(*) Préciser les exercices concernés (cas des filiales où les informations de l'année en cours ne sont pas disponibles)

3.2. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements		
Produits finis	82 695	60 958
En-cours de production	1 243	1 095
Marchandises		
Total	83 938	62 053

3.3. Dépréciation stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements		
Produits finis	8 177	5 592
En-cours de production		
Marchandises		
Total	8 177	5 592

3.4. Créances

Au 31 décembre 2020, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2020	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	7	7		
Créances clients et comptes rattachés	58 449	56 291	2 158	
Créances fiscales et sociales	3 404	3 404		
Autres créances d'exploitation				
Créances d'exploitation	61 860	59 701	2 158	0
Créances diverses				
Charges constatées d'avance	220	220		
Ecart de conversion actif				
Créances diverses	220	220	0	0
Dépréciations	(1 491)		(1 491)	
Total	60 588	59 921	667	0

3.5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	10	3
Valeur mobilières de placement et disponibilités	10	3

3.6. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	249,9	291,0
Créances d'exploitation	79 643	58 449
Autres créances	5 914	2 278
Total	85 807	61 018

3.7. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2020 sont de 220 k€.

3.8. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

n/a

3.9. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	11 698 400	-	-	1,5
Actions de présence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2020
Capital social	17 548				17 548
Autres éléments de capitaux propres					-
Primes d'émission de fusion, d'apport	1 602				1 602
Ecarts de réévaluation					-
Réserve légale	1				1
Réserves indisponibles					-
Réserve statutaire et contractuelle					-
Réserves réglementées					-
Autres réserves	17 151				17 151
Report à nouveau	-22 833	3 009			(19 824)
Acompte sur dividendes					-
Subventions d'investissements					-
Provisions réglementées	384		8		392
Résultat de l'exercice	3 009				(7 326)
Total	16 862	3 009	8	0	9 544

3.10. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

	31.12.2019	Dotations	Reprises		31.12.2020
			sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Amortissements dérogatoires	384	234	226		392
Autres provisions réglementées	0				-
Total provisions réglementées	0				-
Total provisions réglementées	384	234	226	-	392
Garanties de fonctionnement	0				-
Garanties financières	0				-
Prestations à fournir	0				-
Engagements de retraite et assimilés	2 507	428		156	2 779
Contrats commerciaux et créances à long terme	0				-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0				-
Litiges	25	211			236
Autres	1 587	671		1 014	1 244
Total provisions pour risques et charges	4 120	1 310	-	1 170	4 259
Résultat d'exploitation		1 281		1 042	
Résultat financier		29		108	
Résultat exceptionnel		234	226	20	
Total		1 544	226	1 170	

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,60%	0,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,00%	0,50%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	-3 137	-3 361	0	-3 361
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	-3 137	-3 361	0	-3 361
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	848	830	0	830
Engagements provisionnés au bilan	-2 289	-2 531	0	-2 531
Coût des services rendus	275	320	0	320
Coût financier	42	19	0	19
Amortissement des écarts actuariels	53	58	0	58
Événements spéciaux	0	0	0	0
Charge	369	397	0	397
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0	0	0
Prestations payées	-47	-155	0	-155
Variation de provision - dotation (reprise)	322	378	0	378

Régimes de retraite à prestations définies

Le 1^{er} janvier 2014 a été mis en place un régime de retraite supplémentaire en France, dont la population éligible est composée de cadres supérieurs du Groupe.

Le dispositif prévoit le versement d'une rente calculée en fonction de l'ancienneté dans la catégorie bénéficiaire (minimum 5 ans pour être éligible, maximum 10 ans pris en compte dans le calcul des droits) et de la rémunération de référence (correspondant à la moyenne des 36 derniers mois avant le départ en retraite).

Un système de plafonnement permet de limiter la rente : la rente supplémentaire est en effet limitée à trois plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) et le montant total des rentes, tous régimes confondus, ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie. Parallèlement, le Groupe a signé un accord pour une durée déterminée de trois ans à compter de 2012 majorant l'indemnité de départ à la retraite pour les seniors.

3.11. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2020	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantie de trésorerie				
Emprunts et dettes financières divers	96 440	96 440		
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	96 440	96 440	0	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	3 745	3 745		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 826	22 768	58	0
Dettes fiscales et sociales	7 996	7 996		
Autres dettes d'exploitation	1 690	1 690		
Dette d'exploitation	36 256	36 198	58	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Ecart de conversion passif				
Dettes financières, d'exploitations et diverses	0	0	0	0
Produits constatés d'avance				
Total	132 697	132 639	58	0

3.12. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dettes financières (intérêts courus)		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 691	22 826
Dettes sociales	8 913	6 817
Dettes fiscales	1 206	1 249
Autres dettes	101 859	98 254
Total	169 668	129 147

3.13. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 sont de 0 K€.

3.14. Écarts de conversion passif

Les écarts de conversion passif représentent 0 K€ au 31 décembre 2020.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Première monte, produits et prestations associés	280 314	140 799
Vente d'équipements de défense et sécurité	28 834	31 069
Services	52 812	38 300
Ventes d'études	597	763
Autres	14 659	5 279
Total	377 218	216 210

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
France	98 330	66 063
Export	278 888	150 147
Total	377 218	216 210

4.2. Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice sont de 0 K€.

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Dividendes reçus et autres produits de participation	100	25
Intérêts et produits assimilés	11	16
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		108
Différences positives de change	-44	812
Produits financiers	66	961
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières	82	29
Intérêts et charges assimilés	510	706
Différences négatives de change	-558	387
Charges financières	34	1 122
Résultat financier	32	-160

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2020
Variation des provisions réglementées	-100	12
Produits sur opérations de gestion		
Produits sur opérations en capital	0	9 500
Charges sur opérations de gestion	-27	-22
Charges sur opérations en capital	0	-10 480
Autres		
Résultat exceptionnel	-127	-991

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	-7 326	0	-7 326
Exceptionnel			
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..			
Total	-7 326	0	-7 326
Taux d'impôt	31%		

Le résultat fiscal a été ajouté à notre déficit antérieur de 11 469 k€

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	
ACCROISSEMENT	
Provisions réglementées	392
Autres	
...	
Ecarts latents de taux de change	
Total	392
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation	
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC)	291
Provision non déductible pour dépréciation de stocks	2 305
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	2 531
Provision pour taxe sur les véhicules	11
Clients	929
Ecarts de change latents	
Total	6 068
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	
Déficit reportable	11 469
Amortissements réputés différés	
Total	11 469

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

	31.12.2019	31.12.2020	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
(en milliers d'euros)	Total	Total			
Garanties de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution		1 148	1 148		
Garanties de dispenses de garanties					
Engagement donnés de location	458				
Engagement donnés aux fournisseurs d'immobilisation		5	5		
Total engagements donnés		1 153	1 153	-	-
Garantie de restitutions d'acompte					
Garanties de bonne fin / exécution					
Garanties de dispenses de garanties					
Autres engagements reçus					
Total engagements reçus					

5.1.1. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2020, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,17 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

-2018 : 1 EUR = 1,18 USD

-2019 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2018 du groupe Safran

-2020 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2018 du groupe Safran

5.2. Litiges

Néant

5.3. Effectif moyen

	31.12.2019	31.12.2020
Ingénieurs et cadres	176	156
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	215	208
Ouvriers	5	5
Effectif salarié	396	369

5.4. Transactions avec parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Entreprises liées</i>
Immobilisations financières	198
Créances d'exploitation	9 640
(Dettes d'exploitation)	-19 493
Disponibilités / (dette financière)	0
(Charges) exploitation	-210 640
Produits exploitation	90 312
(Charges) financières	-632
Produits financiers	0

5.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.6. Evénements postérieurs à la clôture

Monsieur Fabrice ARFI est remplacé par Madame Isabelle PIERRAT en tant que président de la Société.

SAFRAN AEROSYSTEMS SERVICES EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 17.547.600 euros
Siège social : 61 rue Pierre Curie, 78370 Plaisir
484 197 330 RCS Versailles

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 juin à dix heures,

Au siège social de la Société, situé 61 rue Pierre Curie 78370 Plaisir,

La société **Galli Participations**, société par actions simplifiée au capital de 334.035.492,20 euros, dont le siège social est situé 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 402 112 403, représentée par son Président, Madame Céleste Thomasson, et détenant l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société (l' « **Associée Unique** »),

Etant précisé que le Commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet Ernst & Young Audit, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I - A PREALABLEMENT CONSTATE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président non associé de la Société, Madame Isabelle Pierrat a veillé à ce que soient établis les comptes annuels (à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion de l'exercice écoulé conformément aux statuts de la Société.

Les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués au Commissaire aux comptes lui ont été adressés dans les délais statutaires.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

II - A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des charges non déductibles et quitus au Président,
2. Affectation du résultat de l'exercice,
3. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
des charges non déductibles et quitus au Président*

L'Associée Unique, ayant pris connaissance du rapport du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de la Société établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui se soldent par une perte de - 7 325 946 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique approuve en outre les dépenses et/ou charges non déductibles fiscalement, telles que visées par les dispositions de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à un montant total de 60 056 euros au titre de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus au Président de la Société de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme suit :

Résultat de l'exercice 2020	- 7 325 946 euros
Affectation	
- versement d'un dividende de 0 euros par action, soit un total de	0 euros
- inscription du solde en report à nouveau	-7 325 946 euros
Total du report à nouveau	- 27 149 990 euros

Aucun dividende ne sera mis en paiement conformément à l'article L232-13 du Code de commerce.

L'Associée Unique prend acte, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par l'Associée Unique, la société **Galli Participations**, représentée par son Président, Madame Céleste Thomasson, pour servir et valoir ce que de droit.



Galli Participations,
Représentée par son Président,
Céleste Thomasson